



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ANCGE, DU 26-01-2016

« Influenza aviaire : Quel avenir pour nos appelants ? »

L'angoisse monte depuis plusieurs jours dans le Sud-ouest : nos appelants vont ils subir le même sort que leurs homologues au foie gras ? Le vide sanitaire imposé aux éleveurs professionnels pourrait il, sans aucune raison scientifique sérieuse, s'appliquer à nos oiseaux ?

Ne faisons pas durer le suspense...Malgré la rumeur qui se propage sur les réseaux sociaux, notre Ministère n'a aucunement l'intention aujourd'hui de prendre de telles mesures.

L'ANCGE a contacté Eva Faure, vétérinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs, qui a clairement évoqué hier avec les représentants du ministère notre préoccupation :

- Bonne nouvelle : il n'est, pour l'instant, pas question dans l'esprit des représentants du ministère, d'appliquer de mesures d'abattage ou de vide sanitaire aux détenteurs d'appelants.
- Le ministère n'avait semble-t-il pas vraiment conscience du problème posé par les détenteurs d'appelants et de l'importance de l'inquiétude de ceux-ci...

Evidemment, il n'est pas question de faire prendre le moindre risque à une filière qui fait la fierté et la richesse de tout le Sud-ouest : nous devons donc prendre les mesures nécessaires pour assurer le contrôle de l'état sanitaire de nos oiseaux.

Le projet en cours consisterait donc à créer une catégorie spéciale d'éleveurs pour les appelants, avec un système de suivi sanitaire par tirage au sort annuel, comme pour les autres éleveurs, mais adapté aux conditions d'élevage de nos oiseaux.

Ce suivi pourrait consister en la réalisation de prises de sang ou d'écouvillonnages, ces modalités n'étant pas encore définies.

Ces suivis ne concerneraient pas la totalité des détenteurs, mais un nombre restreint de ceux-ci (qui reste par ailleurs à négocier).

La charge financière de cette surveillance pourrait s'intégrer dans le cadre de la surveillance sanitaire de la faune sauvage par les instances cynégétiques, pour mutualiser la dépense.

Par ailleurs, pour mieux pérenniser l'aspect spécifique des élevages d'appelants et des mesures qui leur sont ou non applicables, la FNC a proposé au ministère d'établir, en collaboration étroite avec l'ANCGE, un guide sanitaire tenant compte des différents modes d'élevage et d'utilisation de nos oiseaux.

Les représentants locaux de l'ANCGE seraient mis à contribution pour adapter les mesures sanitaires aux particularités régionales de nos élevages. Il s'agit là, d'une véritable reconnaissance de notre implication et de notre implantation sur le terrain.

Je pense que l'élaboration d'un tel projet est une excellente idée qui permettra, face aux différents problèmes sanitaires qui ne manqueront pas de se produire un jour où l'autre, d'avoir une réaction adaptée aux spécificités de notre exercice.

La participation active de l'ANCGE et de ses représentants permettra de proposer ce qui est réalisable, tout en refusant ce qui ne l'est manifestement pas.

Cette proposition me paraît tout à fait s'inscrire dans la perspective de pro-activité qui doit gouverner une association nationale, responsable et moderne...

Il est certes encore trop tôt pour être définitivement rassurés sur le sort de nos appelants, mais il est certain que la collaboration étroite entre la Fédération Nationale des Chasseurs et l'ANCGE, permet d'affirmer une fois encore que notre présence active sur le terrain, associée à une attitude réactive et responsable vis-à-vis d'une crise sanitaire majeure donne toutes les chances à nos chasseurs de préserver leur passion et leurs appelants.

Soyez certains que nous continuerons à défendre avec détermination une gestion de cette crise, non seulement efficace mais surtout respectueuse de notre chasse et des auxiliaires qui nous permettent de la pratiquer.

Plus ambitieuse mais tout aussi réaliste, notre véritable perspective est aussi d'établir dans l'avenir, les fondements d'un statut durable de la chasse aux appelants face aux menaces sanitaires qui existeront toujours.

Jean-Michel François pour l'ANCGE